



Mairie de BENAIX  
Le Village  
09300 BENAIX  
Tél : 05.61.01.92.04  
[commune-benaix@orange.fr](mailto:commune-benaix@orange.fr)



## **Compte rendu de la séance du 09 février 2023**

**Présents :** Monsieur Jean BARRAU-HILLOT, Madame Catherine AUSSEL, Monsieur Orélien BRU, Monsieur Bernard CASTEILLA, Monsieur Jean-François DEVAUX, Madame Laetitia FENECH, Monsieur Franck FRANSQUET, Madame Claudine GOMEZ, Madame Kelly JADAO DE AZEVEDO

**Ont donné procuration :**

**Absents excusés :** Madame PONT Linda, Monsieur CLANET Mathieu

**Absents :**

**Secrétaire de la séance:**

Catherine AUSSEL

### **Ordre du jour:**

- Approbation du Compte Rendu de la séance du 05 Janvier 2023.
- Déneigement : Conventionnement avec la Mairie de Villeneuve
- Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour l'année 2023.
- Vente de la grange "Joube"
- Implantation d'une antenne relais.
- Demande d'achat de terrain sur le hameau de Morency.
- Compte rendu de la réunion OGS plan paysage.
- Informations diverses.

---

### **- Approbation du Compte Rendu de la séance du 05 Janvier 2023.**

Après lecture, voté à l'unanimité

### **- Déneigement : Conventionnement avec la Mairie de Villeneuve**

Mr le Maire annonce au Conseil Municipal l'opportunité de mutualiser avec la commune de Villeneuve d'Olmes pour effectuer le déneigement. En effet, le tracteur de la commune n'est plus adapté au déneigement et trop de frais sont à prévoir pour le mettre aux normes, par conséquent, il a été convenu d'équiper le tracteur de Villeneuve d'Olmes avec une étrave achetée en commun afin que les employés de Villeneuve puissent faire le déneigement également sur Benaix.

Reste le problème de la route de Morency très difficile d'accès lorsqu'il neige ou qu'il y a de très fortes gelées. Mr le Maire propose de faire installer un panneau interdisant la circulation sur cette route excepté aux riverains.

Le Hameau de Serrelongue sera toujours déneigé par la commune de Fougax. Une convention a été faite dans ce sens là. Tarifs : 25.65€ par heure (46.06€ les jours fériés et les dimanches) et 60.30€ par heure de location de matériel.

### **Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours / Année 2023**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une notification reçue des services du SDIS communiquant le montant de la contribution due au budget au titre de l'année 2023 et fixé à 6 169 €.

Les services du SDIS demandent que cette contribution soit versée au 1/10ème, soit 616.90 €, afin que la dernière mensualité intervienne au plus tard le 31 Octobre 2023.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le versement de cette contribution en dix mensualités.

Différence de 185€ en moins par rapport à 2022.

- Vente de la grange "Joube"

Le dossier de la vente de la grange a été confié à Mr RAYNAUD Patrick pour l'agence Immobilière Square Habitat.

- Implantation d'une antenne relais.

Un emplacement a été proposé à la société Axians : à l'entrée du village à côté de la Grange "Joube"

Voté à 8 voix pour et une abstention.

- Demande d'achat de terrain sur le hameau de Morency.

La famille LAVOINE a demandé la possibilité d'acheter un terrain sur le hameau de Morency accolé à leur propriété.

Le terrain a une superficie de 170m<sup>2</sup>, le prix proposé est de 10€ le m<sup>2</sup>. L'enquête publique serait d'un montant estimé à 1800€. Mr le Maire propose de procéder en même temps à une vente sur le hameau des Rousseaux avec deux familles pour mutualiser les coûts d'enquête publique. La Mairie va se rapprocher des différentes instances pour mener à bien ce dossier.

- Compte rendu de la réunion OGS plan paysage.

Mme AUSSEL procède au Compte Rendu de la réunion du 6 janvier 2023.

- Informations diverses.

1. Convention avec l'ESAT : La convention a été signée pour un montant de 406€ par mois.
2. Pose d'un columbarium : la société ESCANDE a édifié un devis pour un montant de 6550€. Affaire à suivre.
3. Appartements : Il va falloir envisager de faire des travaux de rénovation à l'intérieur et à l'extérieur dans les appartements. Une visite des logements est à planifier afin de réaliser un cahier des charges des opérations à mener.
4. Maison des Paysages : La DREAL a confirmé qu'une enveloppe financière à hauteur de 80% pour l'étude de faisabilité de l'opération est disponible. Il faut faire appel aux services dédiés : architecte, chef de projet, etc afin de réaliser cette étude et bénéficier de la subvention.

Séance levée à 20h30